

Question orale de M. Cools : La rénovation de l'étang de pêche.

M. Cools se réjouit de la poursuite par la nouvelle majorité de projets entamés par le Collège précédent en matière de politique de l'eau.

C'est notamment le cas de la rénovation de l'étang de pêche, dont les berges s'affaissent et qu'il convient de transformer en bassin d'orage à ciel ouvert.

La valorisation des abords de l'étang doit déboucher sur l'aménagement d'un jardin public accessible à tous.

La stabilisation des berges de l'étang est indispensable pour éviter des nuisances au bief qui alimente le moulin à eau de la rue de Nieuwenbomenmolen.

Toutefois, ces travaux ne semblent pas avancer très rapidement.

De plus, ils ont été entrepris sans qu'un état des lieux des maisons voisines n'ait été préalablement effectué, et certains riverains se plaignent à présent de l'apparition de fissures.

Pourquoi un état des lieux préalable n'a-t-il pas été exigé de la part de l'entrepreneur ?

Quel est l'état d'avancement de ce projet ?

Le projet inclut-il toujours le recueillement des eaux d'écoulement venant de la rue de Linkebeek et du terrain qui la borde à hauteur du chemin de fer ?

Quel est l'avenir réservé au club-house ? La démolition de ce bâtiment en très mauvais état est-elle envisagée afin de rendre cet espace disponible pour de nouvelles activités dont pourraient bénéficier les habitants du quartier ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que le Collège souhaite autant que possible promouvoir l'écologie et est donc tout à fait disposé à poursuivre les projets de ce type lancés par la majorité précédente, et ce d'autant plus que de tels projets nécessitent souvent plusieurs années avant de pouvoir être concrétisés.

Suite aux décisions prises en concertation avec Bruxelles-Environnement, le site de l'étang de pêche sera moins minéral et comportera un plus grand nombre de pentes douces que le projet initial ne le prévoyait.

Le scénario adopté est plus favorable à la biodiversité tout en garantissant l'ouverture au public.

Le chantier a commencé en août 2020, par quelques démolitions et abattages effectués par un premier entrepreneur.

L'entrepreneur principal a entamé ses travaux en octobre 2020.

La plus grande partie des travaux de terrassement a été réalisée mais des incertitudes persistent pour l'aménagement de la digue qui sépare l'étang du bief du moulin, vu que l'administration ne dispose pas encore de l'ensemble des informations nécessaires.

Le timing précis n'est pas encore disponible mais le chantier recommencera certainement avant l'été.

Les plantations d'arbres et d'arbustes auront lieu à partir de l'automne, de manière à respecter la période de repos végétatif.

Des habitants de la rue de Linkebeek ont signalé à l'administration le problème des vibrations, qui a été longuement abordé lors des réunions de chantier associant des agents du service de l'Environnement, l'architecte désigné et l'entrepreneur.

Ce dernier ayant été invité à prendre des mesures pour limiter les nuisances, plusieurs plaques de répartition des charges ont été placées sur le site afin de réduire les vibrations.

L'entrepreneur a également été prié de manipuler avec soin les machines et les matériaux sur ce site caractérisé par une forte humidité.

Le Collège n'a pas demandé à l'entrepreneur de procéder à un état des lieux des habitations aux alentours.

La consultation juridique effectuée quant à ce point a d'ailleurs confirmé que la réalisation d'un état des lieux des maisons voisines relève de la responsabilité de l'entrepreneur et non de la commune.

Lui imposer cette démarche dans le cadre du cahier des charges aurait épuisé le budget disponible et empêché la commune d'aménager un espace vert de qualité à cet endroit, et ce d'autant plus que plusieurs chantiers peuvent avoir lieu de façon concomitante au fond de la vallée.